

## **BPCE SA et la Communauté, ou le dîner de cons ?**

*Vous connaissez tous le principe, décrit dans la pièce de théâtre et dans le film, on ne va pas revenir là-dessus. En quoi cela s'applique-t-il à BPCE SA au sein de la Communauté ?*

### ***Nous sommes tous des François Pignon (même sans Tours BPCE en allumettes) ...***

Depuis les débuts de la Communauté, chaque fois qu'il est question des salaires, c'est la même rengaine : la négociation a lieu au niveau de la Communauté, et pas question de revenir sur le sujet au niveau local, dans les entreprises qui constituent la Communauté. En clair, on décide une augmentation générale de 0,8% pour les salaires inférieurs à 70 000, début 2022, pour toute la Communauté (dont BPCE SA) et ensuite : circulez, il n'y a plus rien à voir au niveau des salaires, pour BPCE SA ! Pas question d'ouvrir une négociation sur le sujet, rien que pour nous ! **Il serait pourtant préférable, et plus logique, que les négociations menées au niveau de la Communauté servent de base aux négociations menées ensuite au sein des entreprises**, comme c'est le cas au niveau des branches Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Nous aurions en effet beaucoup à dire, compte tenu de la structure des rémunérations chez BPCE SA, de l'historique des négociations en la matière depuis plus de 10 ans, de l'inflation qui touche autant les salariés de BPCE SA que les autres...

### ***Pourquoi les salariés de BPCE SA seront toujours les dindons de la farce***

La Communauté BPCE est un « machin » (sans aucune véritable existence juridique) qui regroupe des entreprises qui, elles, sont bien réelles et aussi différentes les unes des autres que des choux et des carottes. Concrètement, vous avez une entreprise comme BPCE SA dont le salaire médian est d'environ 80 K€ et d'autres où près de 50% des salariés ont un salaire inférieur à 30 K€. Dans ces conditions, au moment de négocier des augmentations générales et/ou des primes, la direction a beau jeu de proposer des mesures dont les plafonds sont à 60, 70 ou 80 K€ ! Les organisations syndicales de la Communauté se sentent en effet obligées de signer des accords qui vont favoriser les salaires les plus faibles, ce qui se comprend aisément, car le « reste à vivre » n'est pas le même avec un salaire de 30 K€ et un salaire de 80 K€. Il n'en reste pas moins que le salarié à 80 K€ aura perdu 8 K€ de pouvoir d'achat au bout d'un an si l'inflation est de 10% ! A ce train-là, la dégringolade est très rapide...

### ***On a les droits !!! De ne rien négocier, surtout...***

Les négociations au sein de la Communauté ont parfois apporté des choses positives pour les salariés de BPCE SA (accords sur le télétravail, sur le handicap, par exemple) .

Mais dès qu'il est question des salaires, la Communauté BPCE n'est ni plus ni moins qu'un moyen pour la direction de court-circuiter le dialogue social au sein de BPCE SA (ainsi qu'au sein des autres entreprises). La direction a très bien compris qu'il lui fallait diviser pour mieux régner et quoi de mieux, pour elle, que de créer des dissensions entre les différentes entités qui la composent ? Et pour mieux nourrir ces dissensions, la direction raisonne en termes d'enveloppe globale : donc si on donne un peu plus aux « privilégiés » que nous sommes censés être à BPCE SA, c'est forcément au détriment des salariés moins favorisés des autres entités !

Mais sachez-le : l'UNSA BPCE n'aurait jamais signé en l'état l'accord de fin 2022 (qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les salaires) si la négociation avait eu lieu à BPCE SA, comme cela se faisait avant la création de la Communauté.

***La manière dont les négociations sont menées par la direction au sein de la Communauté relèvent selon l'UNSA BPCE de procédés déloyaux.***

***Le sujet des salaires est aujourd'hui trop important pour être traité autrement qu'en local, pour tenir compte des spécificités de chaque entreprise.***

***L'UNSA BPCE réclame pour 2023 des négociations sur les salaires spécifiques au périmètre de BPCE SA.***

Paris, 12 janvier 2023



## Tours BPCE : l'UNSA BPCE à votre service

*Vous avez emménagé, ou vous n'allez pas tarder à le faire ? Sans doute allez-vous vous heurter à des difficultés diverses et variées et peut-être faire face à des conditions de travail dégradées.*

Pour vous aider, aussi bien sur le plan individuel que collectif, l'UNSA BPCE met en place une permanence

### SOS Tours BPCE

Chaque mardi, de 12h à 14h, bureau F610, 2<sup>ème</sup> étage de la tour Ouest

Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez aussi contacter les élu(e)s UNSA membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) du CSE :

Anne-Marie BRUIN

Alix LECOUCVEY-BRAILLE

Jean-Louis LE MOUELLIC (Secrétaire de la CSSCT)

Ainsi, nous pourrions recueillir vos doléances, dans certains cas vous apporter une réponse concrète immédiate, mais aussi centraliser les principales demandes, identifier les principaux problèmes afin de les remonter à la direction (de manière anonyme pour vous).

***unsabpcesa.fr***

*Le bureau de l'UNSA BPCE*